



Benet, le 24 mars 2023

Le Principal

à

Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil d'Administration se réunira le

**Lundi 3 avril 2023 à 18h00**  
**Salle de Réunion**

N°	Ordre du Jour	Pour vote	Pour info
1	Approbation de l'ordre du jour		X
2	Approbation du PV du CA précédent	X	
3	Convention de partenariat entre la collectivité et le collège	X	
4	Compte financier 2022 : - Arrêt des comptes - Intégration des résultats	X	
5	Décision budgétaire modificative		X
6	Délégation de signature : marchés départementaux	X	
7	Auto-évaluation de l'établissement – point sur les étapes à venir		X
8	Calendrier de fin d'année scolaire		X
9	Questions diverses (à faire parvenir secrétariat avant jeudi 30 mars 17h)		X

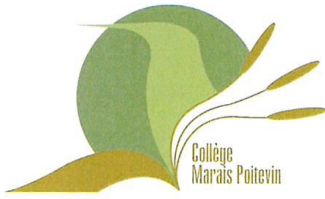
Je vous serais obligé de bien vouloir y assister.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Principal

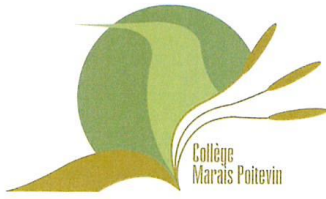


*En cas d'empêchement, merci de prévenir votre suppléant*



**EMARGEMENT**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU LUNDI 3 AVRIL 2023**

NOM - PRENOM	QUALITE	SIGNATURE
<b>Membres de droit</b>		
M. Jérôme ANDRE	Principal	
Mme Laura MICHARDIERE	Gestionnaire	
Mme Laurence BOURNEAU	Conseiller Principal d'Education	
<b>Elus</b>		
Mme Danielle LAVAL-PELLERIN	Communauté de communes	
Mme Camille FONTAINE	Mairie de BENET	
Mme Leslie GAILLARD	Conseil départemental	
M. Stéphane GUILLON	Conseil départemental	
Mme Katia SIRE	Personnalité qualifiée	
Mme Christelle BERTHAUD	Personnel enseignant	
M. Frédéric DANIEAU <i>Decorateur Stéphane</i>	Personnel d'encadrement	
Mme Valérie MALLET	Personnel enseignant	
M. Kevin GRAVELLE	Personnel enseignant	
Mme Kathryn COLLIER	Personnel enseignant	
M. Christophe MAMY	Personnel enseignant	
Mme Mathilde CHARRIER	Personnel ATOSS	
Mme Marie-Christine FLAMANT	Personnel ATOSS	
Mme Vanessa MALICKI	Parent d'élève	
Mme Clémence MARTINEAU-BABIN	Parent d'élève	
Mme Chloé FAURE	Parent d'élève	
Mme Sonia PREMULEAU	Parent d'élève	
M. Benoît THINOT	Parent d'élève	
Mme Cindy BRUNET	Parent d'élève	
M. Alix AUBERT-THINOT	Elève	
M. Mathis MALICKI	Elève	
<b>Invité</b>		
M. Daniel DAVID	Mairie Benet	
Mme Valérie LOZACHMEUR	Agent comptable	



**ETAT DE PRESENCE**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU LUNDI 3 AVRIL 2023**

NOM - PRENOM	QUALITE	Présent	Absent	Excusé	Remplacé ou suppléé par
<b>Membres de droit</b>					
M. Jérôme ANDRE	Principal	x			
Mme Laura MICHARDIERE	Gestionnaire	x			
Mme Laurence BOURNEAU	Conseiller Principal d'Education	x			
<b>Elus</b>					
Mme Danielle LAVAL-PELLERIN	Communauté de communes			x	
Mme Camille FONTAINE	Mairie de BENET	x			
Mme Leslie GAILLARD	Conseil départemental		x		
M. Stéphane GUILLON	Conseil départemental		x		
Mme Katia SIRE	Personnalité qualifiée		x		
Mme Christelle BERTHAUD	Personnel enseignant	x			
M. Frédéric DANIEAU	Personnel d'encadrement			x	Stéphane DECOBERT
Mme Valérie MALLET	Personnel enseignant	x			
M. Kevin GRAVELLE	Personnel enseignant			x	
Mme Kathryn COLLIER	Personnel enseignant	x			
M. Christophe MAMY	Personnel enseignant	x			
Mme Mathilde CHARRIER	Personnel ATOSS	x			
Mme Marie-Christine FLAMANT	Personnel ATOSS			x	
Mme Vanessa MALICKI	Parent d'élève			x	
Mme Clémence MARTINEAU-BABIN	Parent d'élève	x			
Mme Chloé FAURE	Parent d'élève	x			
Mme Sonia PREMULEAU	Parent d'élève			x	
M. Benoît THINOT	Parent d'élève	x			
Mme Cindy BRUNET	Parent d'élève	x			
M. Alix AUBERT-THINOT	Elève			x	
M. Mathis MALICKI	Elève			x	
<b>Invité</b>					
M. Daniel DAVID	Mairie Benet			x	
Mme Valérie LOZACHMEUR	Agent comptable	x			

Le quorum étant atteint, M. ANDRE, Chef d'établissement, ouvre la séance à 18h07, en s'assurant que tous les membres aient reçu le procès-verbal du conseil d'administration précédent ainsi que l'ordre du jour.

### 1- Adoption de l'ordre du jour

**L'ordre du jour modifié (retrait du point 5) est adopté à l'unanimité**

Résultat des votes			
Nombre de votants	13	Votes exprimés	13
Pour	13	Abstentions, blancs, nuls	0
Contre	0		

### 2- Adoption du PV du CA précédent

**Le procès-verbal du Conseil d'Administration précédent est adopté à l'unanimité**

Résultat des votes			
Nombre de votants	13	Votes exprimés	13
Pour	13	Abstentions, blancs, nuls	0
Contre	0		

18h10 - Arrivée Mme Berthaud

## ***VIE MATERIELLE ET FINANCIERE***

### 3- Convention de partenariat entre la collectivité et le collège

M. André présente cette convention et précise que le nouvel assistant de prévention de l'établissement est Mme Fajoux.

Objet de la convention : « *la présente convention, prévue par l'article L. 421-23 du code de l'éducation, a pour objet de préciser les modalités d'exercice des compétences du Département et du collège, afin de garantir le bon fonctionnement de l'établissement, dans le respect des principes de service public, de libre administration des collectivités territoriales et d'autonomie des collèges* ».

Il est précisé que le CD85 a la main sur le budget. Depuis peu, il a aussi l'autorité fonctionnelle → contradiction possible entre l'autorité du chef d'établissement et le Département concernant la dépense de l'argent public. La question se pose également sur le devenir des adjoints gestionnaires, partagés entre le CD85 et l'Education Nationale.

**La signature de la convention est accordée à l'unanimité**

Résultat des votes			
Nombre de votants	14	Votes exprimés	14
Pour	14	Abstentions, blancs, nuls	0
Contre	0		

#### 4- Compte financier : arrêt des comptes et intégration du résultat

Présenté par Mme Michardière en présence de Mme Lozachmeur

## Les recettes 2022

	Prévisions de recettes	Recettes nettes	+ ou - value
ALO - Administration et logistique	74 250,59 €	76 902,23 €	2 651,64 €
AP - Activité pédagogique	64 836,00 €	53 481,70 €	-11 354,30 €
VE - Vie de l'élève	2 200,00 €	4 135,99 €	1 935,99 €
SRH - Service Restauration et hébergement	117 806,50 €	110 205,22 €	-7 601,28 €
SBN - Bourses nationales	15 000,00 €	11 747,00 €	-3 253,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>274 093,09 €</b>	<b>256 472,14 €</b>	<b>-17 620,95 €</b>

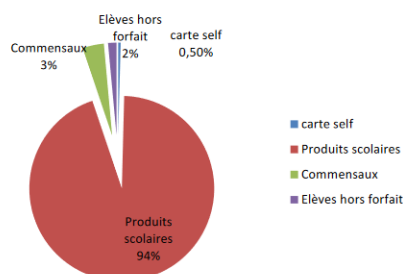
Nous pouvons constater que les recettes réelles sont très proche des recettes budgétées.

- Service Administration et Logistique : Les recettes réalisées sont très proches des prévisions. Le département nous a accordé une subvention complémentaire de 16 000€ en raison de l'augmentation des prix de l'énergie.
- Service Activités Pédagogiques et bourses: Les recettes réelles inférieures aux recettes budgétées au niveau du service AP. Il s'agit de recettes subventions manuels scolaires et bourses. On ajuste les recettes en fonction des dépenses.
- Service Restauration et Hébergement : En 2021, 273 élèves étaient inscrits à la demi-pension, en 2022 nous constatons une baisse de 12.5 % d'inscription. Les recettes sont inférieures au budget.

← baisse des effectifs

## SRH : Répartition des recettes

	Prévision de recettes	Recettes nettes	+ ou - values
Produits scolaires	106 970,91 €	103 422,75 €	-3 548,16 €
Commensaux	3 435,70 €	3 435,70 €	0,00 €
Elèves hors forfait	2 131,20 €	2 131,20 €	0,00 €
Carte self	500,00 €	620,00 €	120,00 €



Recettes	2021
Produits scolaires	104 984,31 €
Commensaux	4 130,20 €
Elèves hors forfait	1 627,20 €
Carte self	475,00 €

Le montant des recettes réelles SRH 2022 est inférieur à celui budgété (-7601.28€).

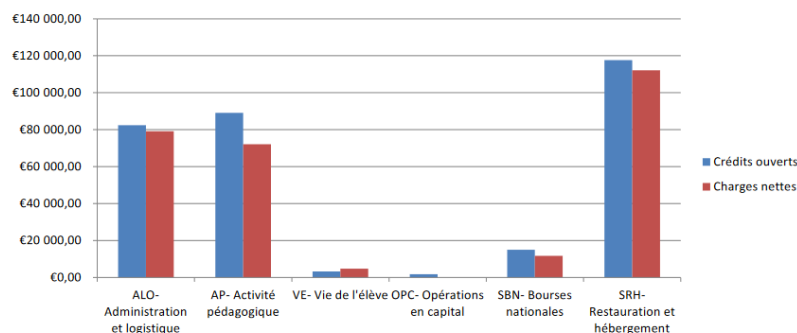
Nous avons été confrontés à une baisse d'effectif à la rentrée et il n'y a pas eu de diminution de charge.

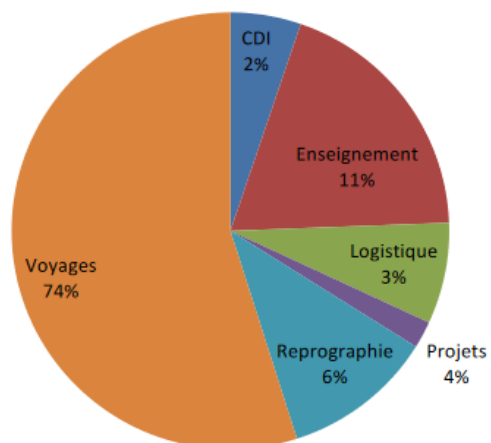
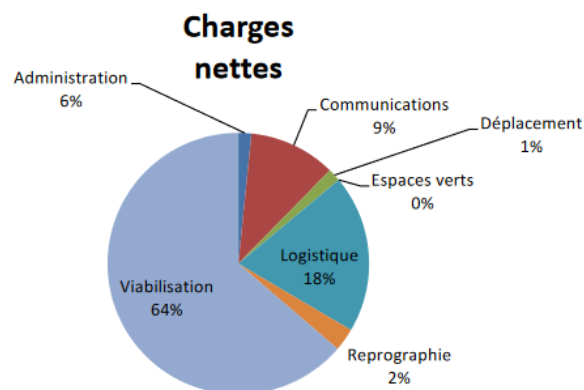
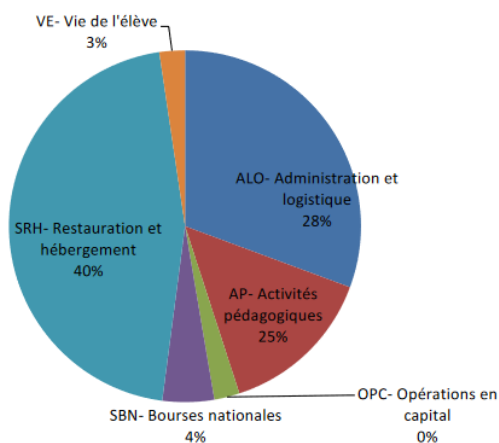
Nous avons ajusté les recettes au budget concernant les commensaux et les élèves hors forfait.

Les élèves au ticket ont mangé plus régulièrement au self cette année.

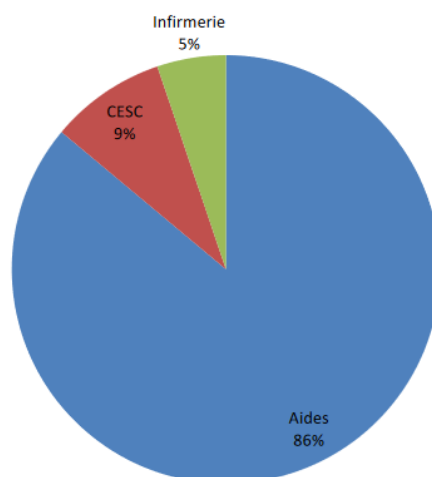
## Comparaison budget charges nettes

	Crédits ouverts	Charges nettes
ALO- Administration et logistique	82 377,39	79 158,34
AP- Activité pédagogique	89 110,90	72 133,84
VE- Vie de l'élève	3 250,00	4 805,38
OPC- Opérations en capital	1800,00	0
SBN- Bourses nationales	15 000,00	11 747,00
SRH- Restauration et hébergement	117 606,50	112 080,90
TOTAL	309 144,09	279 925,46





Activités pédagogiques



Vie de l'élève

- Les dépenses nettes 2022 par service sont globalement inférieures au budget initial à l'exception de certains domaines qui ont été modifiés dans l'année par des DBM (aides) .
- Nous avons dépensé 9.5% de moins que prévu au budget initial soit 29 218.45€
- 97% de la dotation du département (pour rappel 49 441€) est utilisée pour couvrir les charges de viabilisation .  
Les dépenses de viabilisation représentent 23% des dépenses de l'établissement en 2022 contre 18.5% en 2021.
- Les dépenses voyages représentent en 2022 74 % des charges du service Activité Pédagogique contre 55% en 2021 (covid)
- En 2022, une dépense consacrée à l'infirmierie en augmentation en raison de projet pour les élèves au moyen d'intervenants extérieurs (Cristal production, planning familial)

Rappel de la section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	279 925,46	256 472,14
<b>Résultat prévisionnel</b>		<b>-23 453,32</b>
Montant du fonds de roulement - Compte financier 2021		
Montant au dernier compte financier	Diminution du fonds de roulement	FDR estimé
80 499,33	19 835,48	60 663,85

#### Conclusion rapport de gestion 2021

- On constate un résultat net déficitaire de 23 453,32€ sur la section de fonctionnement. Dans ce résultat, l'amortissement d'une valeur de 3 481,43€ (perte de valeur des biens de notre patrimoine) est pris en compte mais n'a pas de conséquence financière. C'est pourquoi nous nous intéressons à l'IAF (Incapacité d'autofinancement) qui s'élève à 19 971.89€.
- Ainsi l'exercice 2022 nous oblige à prélever sur le fond de roulement un montant de 1 875,68 € pour couvrir le déficit constaté en toute fin d'exercice sur le service de restauration ainsi que 21 577,64 pour le service général.
- Nous estimons par ces opérations notre fonds de roulement après affectation des résultats 2022 à 60 663.85€ (79 jours de fonctionnement).

#### 18h51 - Départ Mme Fontaine

#### L'arrêt des comptes est adopté à l'unanimité

Résultat des votes			
Nombre de votants	13	Votes exprimés	13
Pour	13	Abstentions, blancs, nuls	0
Contre	0		

Mme Lozachmeur présente ensuite le rapport du compte financier 2022 et la proposition de ventilation du résultat :



# Résultat financier 2022

- ▶ **RAPPEL** : le résultat de l'exercice prend en compte les opérations d'amortissement, qui ont pour but d'enregistrer comptablement la perte subie annuellement par le patrimoine du collège du fait de son utilisation pour le fonctionnement courant.
- ▶ Les différentes sommes correspondant aux amortissements (réels et neutralisés) se retrouvent en comptabilité dans l'exécution du budget 2022 en recettes et en dépenses de la section de fonctionnement et vont ainsi intervenir sur le résultat financier du collège.
- ▶ Le résultat de l'exercice s'obtient par la différence entre le total des recettes nettes et le total des dépenses nettes de la **section de fonctionnement**.
- ▶ Pour 2022, ce résultat est déficitaire et s'élève à **- 23 453.32 €** (différence entre 256 472.14 € de recettes et 279 935.46 € de dépenses).

Académie : NANTES  
Exercice : 2022

Ministère : Education Nationale  
Etablissement : 0851145H  
COLLEGE MARAIS POITEVIN  
Collège Marais Poitevin  
48 rue de la gare  
85490 BENET

Département : VENDEE

Edité le : 10/03/23  
Page : 3

## PROPOSITION DE VENTILATION DU RESULTAT DE L'ETABLISSEMENT

RESULTAT DE L'EXERCICE -23 453.32 Edité le 10/03/23

Services concernés	Excédents	Déficits
SERVICE GENERAL		21 577.64
SERVICES SPECIAUX		
SRH Restauration et hébergement		1 875.68
TOTAUX	0.00	1 875.68
TOTAL GENERAL		23 453.32

## L'intégration des résultats est adoptée à l'unanimité

Résultat des votes			
Nombre de votants	13	Votes exprimés	13
Pour	13	Abstentions, blancs, nuls	0
Contre	0		

## 5- DBM pour information

Mme Michardière présente une DBM pour information : 20.91 € de subvention départementale (par trimestre) dans le cadre de la démarche de valorisation de la restauration des collèges publics par le biais d'un dispositif encourageant les établissements dans l'achat de denrées de qualité.

### Modalités d'attribution

L'attribution de cette subvention se base sur différents seuils calculés par rapport au pourcentage de produits sous SIQO (Signe d'Identification de Qualité de l'Origine) :

De 0 à 30 % => attribution de 0 euros de subvention

De 30 à 50 % => attribution suivant une proportionnalité du pourcentage obtenu

Au-dessus de 50 % => attribution de 0,10 € centimes d'euros

## 6- Délégation de signature : marchés départementaux

Le Chef d'établissement du collège Marais Poitevin demande au CA l'accord de donner mandat au Département de la Vendée pour signer, en son nom et pour son compte, les modifications et ordres de service relatifs aux marchés (voir liste ci-dessous), pour le représenter vis-à-vis du titulaire du marché et pour coordonner l'ensemble des prestations.

- Approvisionnement en viandes fraîches et réfrigérées de qualité
- Approvisionnement en denrées alimentaires issues de l'Agriculture Biologique
- Approvisionnement en produits de la mer et/ou issus de l'aquaculture

### **La délégation de signature est accordée à l'unanimité**

Résultat des votes			
Nombre de votants	13	Votes exprimés	13
Pour	13	Abstentions, blancs, nuls	0
Contre	0		

## 7- Contrats et conventions

Le CE demande l'autorisation au CA pour signer le renouvellement du contrat d'autorisation de reproduction par reprographie d'œuvres protégés.

### **Autorisation adoptée à l'unanimité**

Résultat des votes			
Nombre de votants	13	Votes exprimés	13
Pour	13	Abstentions, blancs, nuls	0
Contre	0		

Le CE demande l'autorisation au CA pour signer la convention relative à l'utilisation et l'animation d'équipements sportifs mis à disposition par la commune de Benet.

Résultat des votes			
Nombre de votants	13	Votes exprimés	13
Pour	13	Abstentions, blancs, nuls	0
Contre	0		

## VIE PEDAGOGIQUE

### 8- Auto-évaluation - pour information

M. André indique qu'il sera en visio-conférence le vendredi 7 avril pour préparer le rendez-vous du jeudi 8 juin : visite de 2 inspectrices, Madame Mounsi IA-IPR de Lettres et Madame Lesgourgues, IEN 1<sup>er</sup> degré, et de Madame Heraud, Principale du collège Couzinet de Chantonay pour un « regard extérieur » sur le travail d'auto-évaluation. Ce travail et ces conclusions doivent servir de socle, en plus du projet académique à paraître, au nouveau projet d'établissement.

M. André ajoute des informations concernant le DNB 2022 issues de la fiche « indicateurs de résultats des collèges 2022 » que le ministère publie désormais et du document « Fiche DNB » édité par le Service de l'Evaluation, la Prospective et la Performance du Rectorat de Nantes :

- Le nombre de candidats admis à l'examen reste inférieur aux moyennes académiques et départementales, et de 5 points inférieur au taux de réussite attendu compte tenu des caractéristiques sociales de l'établissement.
- En revanche, la note moyenne des élèves est supérieure de 1,3 point à la moyenne attendue, et la proportion d'élèves ayant une mention « très bien » est supérieure à la moyenne départementale.
- Les résultats sont supérieurs à la moyenne départementale en français, mathématiques, et sciences mais inférieurs en histoire-géographie.
- Le taux d'accès de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> est de 95%, 3 points supérieur à la moyenne académique, ce qui signifie qu'une large majorité des élèves qui entrent en 6<sup>ème</sup> dans l'établissement poursuivent jusqu'en 3<sup>ème</sup>.

### 9- Calendrier de fin d'année

14 juin : oral du DNB

26 et 27 juin : épreuves écrites du DNB

27 juin à partir de 14h : résultat des affectations 3e

3 juillet : conseil d'administration

4 juillet : commission de liaison CM2 / 6<sup>e</sup>

4 juillet soir : « Bal de Promo 3 e »

7 juillet : randonnée autour de Benet pour les élèves présents (et inscrits) dans le cadre de « Terre de Jeux 2024 », à confirmer

L'ordre du jour étant épuisé, M. André lève la séance à 19h23.

La secrétaire

Mme Martineau-Babin

Le chef d'établissement

M. André



Pièces envoyées via l'application Dem'Act :

- ✓ Convention EPLE - CD85
- ✓ Pièce 24 signée
- ✓ COFI 2022
- ✓ Rapport COFI 2022
- ✓ Proposition ventilation résultat 2022
- ✓ DBM n°1 pour information
- ✓ Convention CFC
- ✓ Convention équipements sportifs

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.